

Martinique



Cultures Fruitières

N°1 - 1er au 31 Janvier
2024



Animateurs inter-filières :

Caroline DUGUERRE (FREDON Martinique)
Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique).

Animateurs filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)
Caroline DUGUERRE (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

COUPLES BIOAGRESSEUR - CULTURE

Les bioagresseurs suivis sont :



la mouche des fruits
sur vergers



le chancre citrique sur
agrumes



le HLB sur agrumes

REPARTITION SPATIALE DES PARCELLES D'OBSERVATION

La mouche des fruits est suivie par piégeage sur un réseau de 22 sites répartis sur l'ensemble du territoire, dont 11 vergers de fruitiers divers (voir carte page 3).

Le chancre citrique et le HLB sont suivis sur l'ensemble des vergers d'agrumes de plus de 80 arbres de la Martinique (78 sites) ainsi que dans les lieux de ventes de plants d'agrumes (pépinières et revendeurs).

RÉSEAUX D'OBSERVATEURS

Les trois bio-agresseurs sont suivis par FREDON Martinique par délégation des services de l'Etat dans le cadre de la Surveillance des Organismes Réglementés et Émergents. Il y a un enjeu à l'exportation pour la mouche des fruits tandis que le chancre citrique et le HLB sont des organismes nuisibles émergents pour le territoire de la Martinique.



26,8°C

Sur 25,7°C attendus



+ 16 h



135,9 mm

Sur 115,2 mm attendus



17,6 km/h

Sur 15,1 km/h habituellement

SOURCE : MÉTÉO FRANCE

MOUCHE DES FRUITS



- La pression des mouches des fruits est **faible** avec une présence plus marquée au Lamentin.

CHANCRE CITRIQUE



- 8 nouvelles détections de chancre citrique ce mois-ci
- Zone de contamination toujours **concentrée** au **nord** de la Martinique

GREENING (HLB) HUANGLANGBING



- Aucune nouvelle détection du HLB ce mois-ci
- Les résultats des prélèvements du second semestre 2023 sont disponibles.

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.

Vergers - Mouche des Fruits (*Anastrepha obliqua*)

PRESSION BIOTIQUE*

Répartition spatiale des sites d'observation de la mouche des fruits (*Anastrepha obliqua*)



Sur chaque site, 4 types de pièges sont installés et relevés 2 fois par mois. Chaque type de piège est doté d'un attractif différent.

Tableau du nombre de relevés et de captures d'*Anastrepha obliqua* par commune

Communes	Nombre de pièges	Nombre de relevés de pièges	Nombre de captures	Nombre de captures rapporté au nombre de relevés
Le Lamentin	20	40	20	0,50
Le Robert	12	24	4	0,17
Case-Pilote	4	8	0	0,00
Fort-de-France	8	16	0	0,00
Saint-Pierre	4	8	0	0,00
Le Marin	4	8	0	0,00
Sainte-Marie	4	8	0	0,00
Sainte-Anne	4	8	0	0,00
Le Carbet	4	8	0	0,00
Saint-Joseph	4	8	0	0,00
Le Morne-Rouge	4	8	0	0,00
Saint-Esprit	4	8	0	0,00
Rivière-Pilote	8	16	0	0,00
Les Trois-Ilets	4	8	0	0,00
Total	88	176	24	0,14

0,14

mouche capturée par relevé en moyenne

Le nombre moyen de mouche capturée lors de la relève d'un piège est de 0,14, ce qui présente **une pression faible** en Martinique. On relève une moyenne de capture de mouches des fruits plus élevée au Lamentin ce mois-ci.

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24
Mouche des fruits (<i>Anastrepha obliqua</i>)													0,14

Légende :

	Pas de données
	Pression nulle
	0,01 - 0,25 Pression faible
	0,26 - 0,50 Pression moyenne
	> 0,50 Pression forte

*Par pression biotique, on entend tout organisme vivant qui exerce sur les végétaux cultivés une concurrence, une compétition, une prédation, un parasitisme.

Agrumes - Chancre citrique (*Xanthomonas citri*)

PRESSION BIOTIQUE

Tableau du nombre de détections en janvier 2024

Communes	Nombre de détection(s) du chancre citrique/Nombre d'observations
Basse-Pointe	2/2
Le Carbet	0/1
Le Lamentin	0/1
Le Lorrain	0/1
Le Marigot	2/2
Sainte-Luce	0/1
Sainte-Marie	4/14
Saint-Esprit	0/2

Un total de

8

détections
sur 24 observations

Les détections restent localisées sur le Nord de la Martinique.

Le nombre de détections a augmenté par rapport au mois précédent (aucune détection sur 23 observations). Le taux de détection s'élève à 33%, ce qui constitue une pression moyenne.

Evolution de la pression biotique sur un an

	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24
Chancre citrique (<i>Xanthomonas citri</i> pv. <i>citri</i>)													33%

Légende :

	Pas de données
0%	Pression nulle
0%-25%	Pression faible
25%-50%	Pression moyenne
> 50 %	Pression forte



Chancre citrique

AUGMENTATION DE LA PRESSION
par rapport au mois précédent

RISQUE DE PROPAGATION MOYEN

Saison pluvieuse favorable à la maladie

Mesures prophylactiques

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées.
- Eviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Eviter les échanges de plants.

Agrumes - HLB (Huanglangbing greening)

PRESSION BIOTIQUE

Tableau du nombre de détections en janvier 2024

Communes	Nombre de détection(s) du HLB/Nombre d'observations
Basse-Pointe	0/0
Le Carbet	0/0
Le Lamentin	0/1
Le Lorrain	0/1
Le Marigot	0/2
Sainte-Luce	0/0
Sainte-Marie	0/0
Saint-Esprit	0/2

Un total de

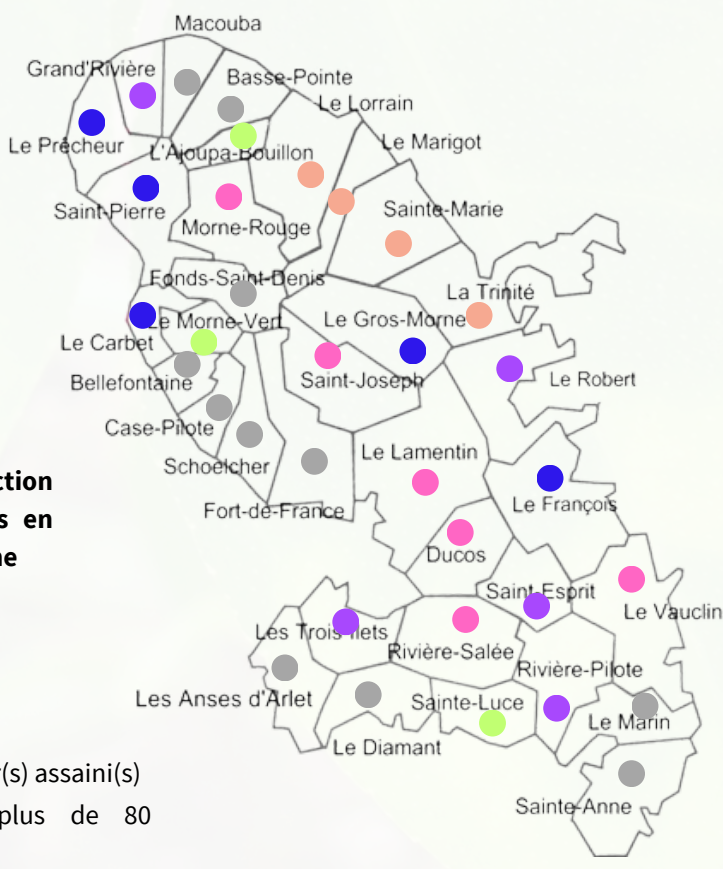
0

détection
sur 6 observations

L'effort de prospection pour ce bio-agresseur désormais bien présent sur notre territoire (voir carte ci-dessous) se concentre sur les vergers encore indemnes, les pépinières et les zones proches de ces dernières.

Aucune nouvelle détection n'a eu lieu en janvier 2024.

Carte de présence du HLB au sein des vergers d'agrumes en Martinique



Les premières détections du HLB en Martinique ont eu lieu en 2013 : six foyers répartis sur toute l'île et dont un seul en verger avaient été découverts. Grâce aux efforts de prospection et aux mesures de lutte obligatoires, la maladie a pu être contenue un temps. Mais elle est maintenant présente dans 80 % des vergers.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*

Les “mouches des fruits” font partie de la famille des *Tephritidae* (ordre des Diptères). Les larves de ces mouches se nourrissent de la pulpe des fruits et de légumes, occasionnant ainsi d'importantes pertes de récolte. Le développement des transports aériens et maritimes a fortement participé à leur propagation à travers le monde.

Bactrocera dorsalis a la particularité d'avoir une fécondité élevée et de pouvoir se nourrir sur une large gamme de fruits et légumes (plus de 400 espèces de plantes sauvages et cultivées ont été répertoriées !), ce qui lui donne un potentiel invasif très élevé une fois arrivée sur un territoire. Elle est réglementée au niveau européen comme organisme de quarantaine de lutte prioritaire.

Absente en Martinique, son introduction est surveillée grâce au réseau de piégeage des mouches des fruits. Ce dernier devrait permettre sa détection rapide en cas d'introduction sur le territoire.

Adulte



©Franck A, CIRAD

Larve

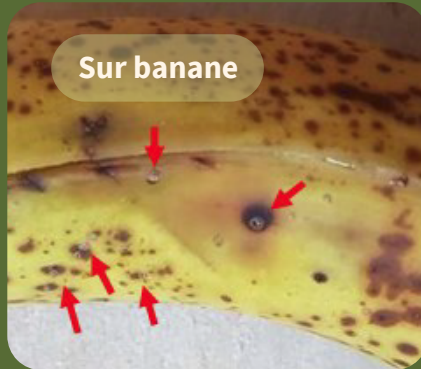


©Franck A, CIRAD

Symptômes

Les symptômes sont semblables à ceux produits par d'autres espèces de mouches des fruits. Elles peuvent légèrement varier en fonction du fruit ou légume affecté. Les asticots provoquent un mûrissement précoce et des pourritures. *Bactrocera dorsalis* peut se développer sur agrumes et banane.

Sur banane



©Fontaine R, FDGDON 974

Sur agrume



© AMAROC AGRO

Mesures de gestion

Ces mesures sont applicables pour toutes les espèces de mouches des fruits et partout où des mouches des fruits peuvent être observées : vergers mais aussi sites de stockage, marchés et sites de compostage.

Le principal geste de prophylaxie est la destruction des fruits non commercialisés, quelque soit la méthode : incinération, alimentation animale, enfouissement à plus de 80 cm de profondeur, travail du sol (cas des légumes). En cas de compostage à petite échelle, il est recommandé de mettre les fruits dans un sac poubelle solide pendant au moins 15 jours. Le compostage à l'air libre est déconseillé.

Pour éviter l'introduction d'une nouvelle espèce de mouches des fruits, il convient de ne pas ramener de fruits ou de légumes frais sur le territoire martiniquais. Ceux-ci pourraient être infestés par des œufs de mouches des fruits.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

